



L'acquéreur peut-il refuser de signer un avant-contrat

Par **JJJJJJJJ**, le **20/07/2013** à **22:02**

Bonsoir,

Si un acquéreur a signé dans une agence immobilière un mandat de négociation exclusif pour faire une offre d'achat sur un bien immobilier et que le mandataire obtienne du vendeur son accord sur cette offre, l'acquéreur peut-il encore refuser de signer l'avant-contrat à cause de la perte d'emploi et ce jusqu'à la fin du mandat? Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Afterall**, le **21/07/2013** à **08:30**

Bonjour,

Vous n'avez guère de recours.

Même si vous réussissiez à contraindre votre acquéreur à signer le compromis, ce dernier ne manquera pas, vu sa situation, à faire usage de son droit de rétractation (s'il s'agit d'un bien bâti à usage d'habitation).

Le mieux pour vous est de vous mettre en quête d'un nouvel acquéreur...